



## 1. Gardien de but en tant que joueur de champ

#### Règle 4:1 paragraphe 3, règles 4:4-5-6-7

La règle 4 reste entièrement valable en ce qui concerne les dispositions relatives au remplacement du gardien de but par un joueur de champ. Toutefois, l'évolution suivante de la règle sera implémentée :

- 1) Une équipe peut se trouver sur le terrain avec sept joueurs de champ dans le même temps. Ceci est le cas lorsqu'un joueur de champ remplace un gardien de but. Il n'est pas obligatoire (mais il est permis) de porter une tenue de la même couleur que celle du maillot du gardien de but.
- 2) Si l'équipe joue avec sept joueurs de champ sur le terrain, aucun joueur de champ ne peut exercer la fonction de gardien de but, à savoir qu'aucun joueur ne peut entrer dans la surface de but afin de prendre la position de gardien de but. Quand le ballon est en jeu et que l'un des sept joueurs de champ pénètre dans la surface de but détruisant une occasion manifeste de but, l'équipe adverse bénéficie d'un jet de 7 mètres. La règle 8:7f s'applique.
- 3) En cas de remplacement, les règles 4:4-7 (règles normales pour la substitution de joueurs) sont applicables. Dans un tel cas, le gardien reprend tous ses droits selon les règles 5 et 6.
- 4) Si une équipe joue avec sept joueurs de champ et doit exécuter une remise en jeu de gardien de but, l'un d'eux doit quitter le terrain et un gardien de but doit revenir dans la surface de but pour exécuter ce lancer. Les arbitres décident si un arrêt du temps de jeu est nécessaire.





## 2. Joueur blessé -

## sera appliqué en Dames et -18, Hommes, -19, -17

#### **Information:**

À chaque tournoi au cours des dernières années, nous avons observé de plus en plus de situations où un joueur avait demandé l'assistance médicale à l'intérieur de l'aire de jeu même si cela n'était pas nécessaire, cassant le rythme du jeu, montrant des gestes antisportifs et prolongeant inutilement sa durée, ce qui avait également affecté la retransmission télévisuelle. Les actions menées jusqu'à présent par les délégués et les arbitres de l'IHF n'ont pas été suffisamment efficaces pour éliminer cette pratique.

#### Instructions aux arbitres au sujet de la règle 4:11, paragraphe 1 :

- Si les arbitres sont absolument certains que le joueur blessé a besoin d'un traitement médical sur le terrain, ils effectuent immédiatement les gestes no. 15 et 16. Il est interdit pour les officiels de l'équipe de refuser l'entrée sur l'aire de jeu.
- Dans tous les autres cas, les arbitres demanderont au joueur de se lever et de recevoir des soins médicaux à l'extérieur de l'aire de jeu avant d'effectuer les gestes no. 15 et 16
- Tout joueur ou officiel d'équipe qui ne se conforme pas à cette disposition sera puni pour conduite antisportive.

### Le paragraphe 1 est modifié comme suit :

- Après avoir reçu des soins médicaux sur le terrain, le joueur doit quitter l'aire de jeu.
- Il ne peut retourner sur le terrain que lorsque la troisième attaque de son équipe est complètement terminée. Les délégués techniques seront les responsables du contrôle de cette situation.
- Une attaque commence avec la possession de la balle et se termine quand un but est marqué ou quand l'équipe en attaque perd la balle.
- Si l'équipe est en possession du ballon lorsque son joueur a besoin de soins médicaux, cette attaque est comptabilisée comme première attaque.
- Si le joueur entre sur l'aire de jeu avant la fin des trois attaques, cette action doit être punie comme une entrée illégale (mauvais remplacement).
- La disposition précitée ne s'applique pas si le traitement requis de la blessure sur le terrain de jeu est le résultat d'un comportement irrégulier par un joueur de l'équipe adverse qui a été puni par une sanction progressive par les arbitres.
- Cette règle ne s'applique pas lorsque la tête du gardien de but est frappée par une balle et que des soins médicaux à l'intérieur du terrain sont nécessaires.





## 3. Jeu passif

#### **Information:**

De nombreux entraîneurs et experts d'arbitrage pensent que cette règle est bien décrite dans les Règles de jeu, mais ils soutiennent que les arbitres n'utilisent pas le même critère, en particulier après le signal d'avertissement pour jeu passif, demandant un changement qui donne à tous les arbitres moins de critères subjectifs et que ces critères soient plus objectifs.

En même temps, les arbitres sont priés de ne pas permettre d'augmenter l'agressivité de l'équipe en défense dans ces moments particuliers.

### Dispositions de la règle de base :

- Les règles 7:11 et 7:12 restent valables.
- L'interprétation des règles de jeu no. 4, sections A, B, C, et l'Annexe E restent inchangées.

## L'Interprétation des règles de jeu no. 4, section D, est définie comme suit :

- Après le geste d'avertissement préalable, les arbitres peuvent siffler un jeu passif à tout moment s'ils ne reconnaissent pas une tentative pour parvenir à une position de tir au but.
- Après avoir montré le signal d'avertissement préalable, l'équipe concernée dispose d'un total de **6 passes** pour tirer au but.
- Si, après un maximum de **6 passes**, aucun tir au but n'est tenté, l'un des arbitres siffle un jeu passif (jet franc pour l'autre équipe).
- Si un jet franc est accordé à l'équipe attaquante, le nombre de passes n'est pas interrompu.
- Si un tir est bloqué par l'équipe en défense, le nombre de passes n'est pas interrompu.
- Si l'équipe en défense commet une faute après la sixième passe, mais avant que les arbitres aient sifflé un jeu passif, cette infraction se traduira par un jet franc pour l'équipe attaquante. Dans ce cas, l'équipe attaquante dispose d'une passe supplémentaire pour terminer l'attaque, en plus de la possibilité d'un jet franc direct.
- Le nombre de passes accordées par les arbitres est une décision basée sur leur observation des faits selon la règle 17:11, paragraphe 1.





#### 4. Dernière minute

#### **Information:**

L'objectif de cette règle modifiée en 2010 était d'éviter ou de réduire le comportement antisportif ou les fautes graves dans la dernière minute du match et aussi de donner à l'équipe perdante la chance d'égaliser ou de gagner un match, c'est-à-dire de maintenir le suspense jusqu'à la dernière seconde. Cependant, le succès a été partiel et nous continuons de voir des faits graves qui conduisent une équipe à gagner un match, indépendamment du fait que l'un de ses joueurs soit suspendu pour le prochain match.

En outre, une période d'une minute est considérée comme trop longue pour cette règle (en une minute, il est possible de marquer deux buts ou plus).

#### Accord:

- Au lieu de la dernière minute, les dispositions particulières ne seront applicables que pour les 30 dernières secondes.
- La règle des 30 dernières secondes sera applicable à la fin du temps de jeu réglementaire d'un match et à la fin de la première et de la deuxième période de la prolongation.

### Les règles 8:5, 8:6, 8:10c, d sont ajustées comme suit :

- 1. Le libellé « la dernière minute de jeu » est à remplacer par « les 30 dernières secondes de jeu ».
- 2. Une faute réalisée en vertu de la règle 8:10c (ballon hors du jeu) sera punie d'une disqualification **sans rapport écrit** et un jet de 7 mètres doit être accordé à l'équipe adverse.
- 3. Une faute réalisée en vertu des règles 8:10d (ballon en jeu) et 8:5 sera punie d'une disqualification sans rapport écrit et un jet de 7 mètres doit être accordé à l'équipe adverse.
- 4. Une faute réalisée en vertu des règles 8:10d (ballon en jeu) et 8:6 sera punie d'une disqualification **avec rapport écrit** et un jet de 7 mètres doit être accordé à l'équipe adverse.
- 5. Dans les cas 3) et 4), les dispositions suivantes s'appliquent :
  - 5.1 L'attaquant est capable de lancer et marquer un but : pas de jet de 7 mètres.
  - 5.2 L'attaquant passe le ballon, son partenaire ne parvient pas à marquer un but : jet de 7 mètres.
  - 5.3 L'attaquant passe le ballon, son partenaire marque un but : pas de jet de 7 mètres.

.





#### 5. Carton bleu

#### **Information:**

Parfois, il n'est pas clair pour les équipes si une disqualification prononcée par les arbitres est donnée en fonction de la règle 8:5 (sans autre conséquence) ou de la règle 8:6 (rapport écrit obligatoire après le match), et la situation passe inaperçue par les spectateurs et les médias.

Cette modification apporte plus de clarté dans de tels cas. Si les arbitres montrent un carton bleu, un rapport écrit accompagnera la feuille de match et la Commission disciplinaire sera responsable des autres actions à entreprendre

### Règle 16:8 (règles 8:6, 8:10), le dernier paragraphe est modifié comme suit :

- L'information est donnée en montrant un carton bleu (en plus du carton rouge).
- Le carton bleu doit être en possession des arbitres.
- Les arbitres montrent en premier le carton rouge et ensuite, après une brève discussion, le carton bleu.